



Note aux familles

Les factures que vous receviez pour l'ensemble des prestations périscolaires (restaurant scolaire, accueils périscolaires, accueil collectif de mineurs et aide aux devoirs) **seront remplacées à compter du 1^{er} mars par des «Avis de sommes à payer».**

Concrètement, cela signifie que l'ensemble du processus de facturation ne sera plus géré par la Mairie et la Trésorerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, mais les données seront transmises à un centre de traitement à Rennes qui se chargera d'émettre les Avis de sommes à payer et de vous les envoyer. Ce centre recevra directement vos règlements et s'occupera du recouvrement des impayés.

Aujourd'hui vous pouvez régler :

- par chèque,
- par prélèvement automatique pour les personnes qui ont choisi la mensualisation,
- par voie électronique via le site internet de la mairie (rubrique Pratique > Démarches administratives > Paiement en ligne).

A compter du 1^{er} juillet 2020, vous pourrez en outre régler vos factures par carte bleue à l'accueil de la Mairie.

La municipalité



Saint-Arnoult
en Yvelines

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
AUPRÈS DU SERVICE SCOLAIRE AU 01 30 88 25 35

ANCIENNE FACTURATION

NOUVELLE FACTURATION

Ensemble de documents illustrant la transition de la facturation municipale à la facturation par le centre de traitement de Rennes. Les documents anciens sont barrés d'une croix rouge.

Document 1 (Ancien) : Facture de la Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour l'exercice 2020 (décembre 2019). Elle détaille les prestations périscolaires et leur montant.

Produit	Qte.	P.U.	Montant
Accueil périscolaire matin	1,00	15,50	15,50
Accueil périscolaire soir 3-4 jours	2,00	22,00	44,00
Centre de Loisirs Mercredi	1,00	72,00	72,00
Repas enfant 4 jours	1,00	15,50	15,50
Accueil périscolaire matin	1,00	25,25	25,25
Accueil périscolaire soir 3-4 jours	2,00	22,00	44,00
Centre de Loisirs Mercredi	1,00	72,00	72,00
Repas enfant 4 jours	1,00	15,50	15,50
Sous total facture			208,25

Document 2 (Ancien) : Avis des sommes à payer de la Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, basé sur la facture ci-dessus.

Document 3 (Nouveau) : Avis des sommes à payer émis par le Centre des Finances Publiques de Rennes, remplaçant l'ancien avis de la mairie.

Document 4 (Nouveau) : Avis des sommes à payer émis par le Centre des Finances Publiques de Rennes, basé sur la facture ci-dessus.

Document 5 (Nouveau) : Avis des sommes à payer émis par le Centre des Finances Publiques de Rennes, basé sur la facture ci-dessus.